



Article 1 : Société organisatrice

Guérande Cosmétiques n°SIRET 821 149 283 00011 dont le siège social est situé 49 Route de Saint Clémentin - 79250 Nueil les Aubiers - FRANCE, organise un jeu conditionné à l'achat d'une trousse découverte Guérande référence 035062, du 1^{er} mai 2026 au 31 décembre 2027.

Cette opération est accessible dans nos points de vente et sur le site internet Guérande Cosmétiques : <https://www.guerande-cosmetiques.com/>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert uniquement à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), client ou non auprès de GUERANDE, qui désire acheter la trousse découverte 2026 Guérande intégrant un ticket d'or à gratter. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de l'attribution de gratification.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu se déroule comme suit : Le joueur se rends sur le site internet de la Marque Guérande Cosmétiques ou dans l'un de nos points de vente.

Le joueur doit acheter la trousse découverte 2026 Guérande Cosmétiques pour avoir accès au ticket. Il doit ensuite scanner le QRCode à l'arrière de celui-ci et suivre les indications qui lui seront présentées :

GUÉRANDE COSMETIQUES – 49 Route de Saint Clémentin – 79250 NUEL LES AUBIERS – France Tél. 05 49 74 63 23 – Fax. 05 49 65 49 57 – www.guerande-cosmetiques.com S.A.S. au capital de 469 550€ - R.C.S. ST NAZAIRE - SIRET 821 149 283 00011 - Code APE 4645Z - N° C.E. : FR68 821 149 283



1. Grattez votre ticket d'or / 2. Si votre ticket d'or est gagnant : contactez dès à présent l'équipe Guérande Cosmétiques à l'adresse suivante contact@guerandecosmetiques.fr, en transmettant vos nom, prénom et numéro de téléphone ainsi qu'une photo de votre ticket avec le code se trouvant sur le devant de celui-ci.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://www.guerande-cosmetiques.com/>

Article 4 : lots gagnants

1 lot sera attribué par ticket gagnant. Il y a au total, 10 tickets gagnants et 1490 tickets perdants.

Afin d'accuser la réception d'un de ces tickets gagnants, le joueur devra contacter l'équipe Guérande Cosmétiques à l'adresse suivante : contact@guerandecosmetiques.fr en transmettant sa carte d'identité, son nom, prénom et numéro de téléphone ainsi qu'une photo de son ticket et le code se trouvant sur le devant de celui-ci. Après vérification de l'éligibilité de la personne au gain de la dotation le concernant, l'équipe Guérande Cosmétiques vous transmettra soit les différentes adresses associées au programme du lot gagnant, soit vous devrez réserver votre date de visite auprès du partenaire concerné, en présentant toujours votre ticket ainsi que votre nom prénom et carte d'identité lors de votre venue. Les gagnants devront autoriser l'organisateur à utiliser leurs nom, prénom et numéro de téléphone auprès des services participants à ces lots gagnants, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant la validation de la dotation. Toute fausse déclaration ou fausse indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des gains attribués.



Article 5 : Dotations

Le jeu est composé des dotations suivantes :

- 4 tickets gagnants offrant une immersion au cœur du lieu de fabrication des produits Guérande Cosmétiques au Laboratoire Science et Nature, chaque ticket gagnant est pour une 1 famille. Une famille est entendue comme 2 adultes et leurs enfants de 3 à 17 ans. La valeur du ticket est de 20€.
- 5 tickets gagnants offrant une immersion au cœur des salines de Guérande à Terre de Sel, chaque ticket gagnant est pour 1 famille. Une famille est entendue comme 2 adultes et leurs enfants de 3 à 17 ans. La valeur du ticket est de 26€.
- 1 ticket gagnant offrant un week-end d'évasion au cœur de Guérande, pour 2 adultes. La valeur du ticket est d'environ 500€.

Les lots gagnants sont valables **du 1^{er} mai 2026 au 31 décembre 2027.**

Le transport n'est pas inclus.

Article 6 : Limitation de responsabilité

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;



4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au jeu sous son propre et unique nom.

Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.



L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux.

Article 9 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du jeu à l'adresse suivante : Laboratoire Science et Nature - 49 Route de Saint Clémentin - 79250 Nueil les Aubiers - FRANCE Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

Dans le cadre de l'organisation du jeu, la société GUERANDE COSMETIQUES, en qualité de responsable de traitement, est amenée à collecter et traiter certaines données à caractère personnel des participants et des gagnants.

Les données collectées peuvent notamment comprendre : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone ainsi que toute information nécessaire à la vérification de la qualité de gagnant et à l'attribution des lots.

Ces données sont collectées et traitées exclusivement aux fins :

- De l'organisation et de la gestion du jeu ;
- De la vérification des participations et de la désignation des gagnants ;
- De la prise de contact avec les gagnants ;
- De l'attribution, de l'expédition et du suivi des lots ;

- Du respect des obligations légales et réglementaires applicables.

Le traitement des données repose sur l'exécution du présent règlement et sur l'intérêt légitime de la société organisatrice à assurer le bon déroulement de l'opération promotionnelle.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu et à l'attribution des lots, puis archivées ou supprimées conformément aux obligations légales applicables.

Les données personnelles sont destinées exclusivement à la société organisatrice ainsi qu'aux éventuels prestataires intervenant dans l'organisation du jeu ou l'expédition des lots, dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution de leurs missions.

Les données ne feront l'objet d'aucune cession, location ou commercialisation auprès de tiers sans le consentement préalable de la personne concernée.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et à la réglementation française applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement de ses données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données lorsque celui-ci est applicable.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant une demande à :

contact@guerandecosmetiques.fr

Toute demande devra être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification du demandeur.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) s'ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés.

Sous réserve de l'accord exprès des participants, les coordonnées recueillies pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par la société organisatrice. À défaut d'un tel accord, aucune communication commerciale ne sera adressée aux participants.



Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Laboratoire Science et Nature – 49 Route de Saint Clémentin - 79250 Nueil les Aubiers - FRANCE. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 12 : Cas critique : absence ou défaut du ticket d'or

- a. En cas d'absence, de détérioration ou d'illisibilité du ticket d'or à l'intérieur de la trousse découverte, il est précisé que la société organisatrice ne saurait être tenue responsable, notamment en cas d'ouverture préalable du produit, de détérioration lors du transport, de manipulation en point de vente ou de tout fait imputable à un tiers.

Le participant est invité à contacter le service client dans un délai de X jours après achat, en fournissant une preuve d'achat ainsi que tout élément permettant d'attester de l'anomalie constatée.

Après vérification, la société organisatrice pourra, à sa seule discrétion et sans obligation, proposer une solution commerciale ou l'envoi d'un nouveau ticket, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation.

- b. Trousse endommagée, ouverte en magasin : Toute trousse découverte achetée ouverte ou détériorée ne pourra donner lieu à aucune réclamation concernant la présence du ticket.



Article 13 : Délai de réclamation des gains

Tout gagnant n'ayant pas contacté l'organisateur avant le 31 décembre 2027 à compter de la découverte du gain sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Article 14 : Protection contre la fraude/ revente

Les tickets gagnants ne peuvent faire l'objet d'aucune cession, revente ou échange. Tout ticket acquis de manière frauduleuse sera invalidé.

Article 15 : Problème de QR code / accès internet

En cas d'impossibilité technique d'accéder au formulaire via le QR code, le participant pourra contacter le service client via l'adresse indiquée afin de lui communiquer le ticket obtenu.